

Je signale un aspect auquel nous devrions tous songer. On a beaucoup parlé, ces derniers jours, du bombardement des centrales d'énergie sur le fleuve Yalu. Je ne réveillerai pas la controverse que ce bombardement a soulevée. La plupart des jeunes Canadiens qui sont en Corée se sont, j'imagine, formé une opinion très nette sur l'opportunité de permettre qu'on utilise l'électricité générée par ces centrales pour aider les communistes à accroître leur puissance militaire. Il convient cependant, vu l'importance de ces objectifs, auquel on accordait nettement la première priorité, que nous nous rappelions que dans notre pays la proportion de l'industrie qui dépend de l'énergie électrique est plus élevée que dans tout autre pays industriel du monde.

Dans toute région exposée à une telle attaque, le moral de nos gens dépendra pour une part des plans qui seront tracés en fonction de cette donnée toute simple. Nous n'avons pas le temps de débattre longuement le sujet, mais j'exprime ici mon avis, dans l'espoir qu'on en tiendra compte à la lumière, surtout, du jugement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a porté il y a à peine une couple de jours sur la situation mondiale.

L'hon. M. Martin: Ainsi que le préopinant l'a dit, le temps ne nous permet pas d'examiner comme nous le voudrions, lui et moi, cette importante question. Je me contente de dire que je suis d'accord, en général, avec ce qu'il a dit. Il ne s'ensuit pas que nous serions parfaitement d'accord, lui et moi, sur tous les aspects de la répartition des obligations. Je me rallie néanmoins, de façon générale, à ce qu'il a dit.

Le programme que nous voulons réaliser tend à la décentralisation. C'est la méthode qui a été adoptée au Royaume-Uni où l'on a sans doute acquis le plus d'expérience en matière de défense passive. C'est également la méthode adoptée aux États-Unis dont le régime gouvernemental pour les fins présentes ressemble à notre. Le chef de l'opposition sait que, pour ce qui est de la responsabilité financière, même durant la guerre, les organismes et conseils municipaux du Royaume-Uni ont supporté une part très lourde des frais de la défense passive. Le gouvernement central établissait des plans de coordination et donnait des directives générales, mais l'achat du matériel pour la défense passive, la constitution de stocks et ainsi de suite se sont effectués au Royaume-Uni comme ici, à part égale. Nous attachons beaucoup d'importance à la question. J'avoue franchement qu'il est difficile de déterminer jusqu'où nous devons aller; j'ajoute que nous nous laissons guider non seulement par ce que nous pensons de l'atmosphère mondiale,

mais par les entretiens que nous avons avec les dix provinces, dont les représentants constituent avec le gouvernement fédéral le comité canadien de la défense passive.

Il y a environ six semaines, nous avons tenu ici même une réunion à laquelle assistaient les représentants de toutes les provinces; nous avons passé en revue le travail accompli et élaboré le programme de l'année à venir. Je ne dirais pas que nous avons toujours été d'accord sur tous les points. Cependant, la citation suivante que je tire du *Journal* d'Edmonton, du 7 mai, qui rapporte l'opinion qu'a exprimée le ministre de qui relève la défense passive de la province d'Alberta, expose, je pense, que cette déclaration indique mieux que n'importe quoi la mesure d'entente qui existe entre le service fédéral et les provinces. Voici ce qu'a dit M. Gerhart:

Même s'il existe encore des divergences d'opinions entre le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta, la réunion d'Ottawa a démontré qu'on comprend mieux que jamais auparavant les problèmes relatifs à la défense passive. Le ministre s'est dit confiant qu'on pourrait aplanir avant longtemps les difficultés qui subsistent encore et qui empêchent de coordonner pleinement les services de défense passive.

Voici l'idée que nous nous faisons du problème. S'il est nécessaire d'avoir recours à une organisation de défense passive, on ne peut organiser la défense passive sur une base locale, ni ici à Ottawa, ni dans toute capitale provinciale. La défense passive est, de par sa nature, une question locale; elle peut se comparer au rôle du bon citoyen qui se porte volontairement à l'aide de son voisin; et à moins de disposer d'une organisation locale suffisante, aucune mesure adoptée au siège central ne peut être entièrement efficace. En s'inspirant de ce principe, les provinces et le ministère ont décidé de diviser ainsi leurs responsabilités respectives. Nous nous chargeons de certaines mesures, surtout de la formation et de l'équipement nécessaire à cette fin. Les provinces répondent de l'établissement de leurs propres organisations provinciales de défense passive, et par l'intermédiaire de celles-ci, de la création, dans la plupart des collectivités qui relèvent de leur compétence, d'une organisation de défense passive relevant d'un directeur de la défense passive.

Toute agglomération d'une certaine importance au Canada a maintenant un directeur de la défense passive qui est sous les ordres, en ce qui concerne l'organisation, du ministre de la Défense passive de la province, dans la nôtre, en Ontario, par exemple, du secrétaire de la province. Les autorités centrales répondent de l'instruction des personnes chargées de diriger les écoles de défense et